

Journée régionale

SAVS, SAMSAH, MJPM :

Qui fait quoi ?

Conférences - Tables rondes - Ateliers

1^{er} octobre 2020

CENTRE DE CONGRES - ANGERS (49)



SAVS, SAMSAH, MJPM :

Qui fait quoi ?

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés (SAMSAH) et les Mandataires à la Protection Juridique des Majeurs (MJPM) partagent les objectifs communs de soutenir l'autonomie, de respecter les volontés, les droits et les intérêts des adultes en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Cependant, la diversité des accompagnements proposés et des modalités de mise en œuvre des mesures de protection peuvent conduire à une représentation subjective ou à un manque de connaissances mutuelles des acteurs et professionnels sur leurs missions, compétences et limites respectives.

Ceci peut constituer un frein à la cohérence et à la complémentarité de chacun des services au détriment d'une qualité d'intervention auprès des bénéficiaires : redondance de certaines prestations, temps de coordinations importants et parfois en doublons, altération de la qualité des relations entre bénéficiaires et prestataires, ruptures dans les accompagnements ou encore dans l'accès aux droits, etc.

Dès lors, dans une logique de responsabilité partagée de l'accompagnement, il est nécessaire de favoriser et mettre en œuvre une coordination entre les professionnels au service des besoins individuels et du parcours de chaque personne accompagnée. Il est ainsi essentiel que les professionnels de terrain se connaissent, se rencontrent et échangent pour adapter leurs interventions à la singularité de chaque personne accompagnée.

Mieux se connaître pour mieux se comprendre et se coordonner : Cette journée régionale, destinée aux professionnels des SAVS, SAMSAH et MJPM se donne pour ambition de favoriser cette interconnaissance, à travers des présentations des rôles et missions de chaque acteur, des temps de partages sur les représentations de chacun et des échanges en atelier sur des sujets précis qui questionnent la majorité des équipes.

Le programme de cette journée est élaboré en concertation avec un comité de préparation composé de responsables de SAVS, SAMSAH, SMJPM et MJPM individuels.

PROGRAMME

8h45 - 9h30 Accueil des participants

**9h30 - 9h45 Ouverture de la journée
Faisons connaissance !**

**9h45 - 10h45
De la théorie à la pratique, les MJPM**

INTERVENTION PLÉNIÈRE

- Les majeurs protégés et les différentes mesures de protection juridique des majeurs
- Rôles, missions et limites d'intervention des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Laurence GATTI, Maître de conférences, Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers

TABLE RONDE

- Des mesures sur mesure ? la question de la protection de la personne

Laurence GATTI

Soizic HELLEUX, Vice Présidente du Tribunal Judiciaire des Sables d'Olonne (85)

Nicolas RUAND, Directeur UDAF 85

Véronique PITHON, Directrice de l'ATADEM (49)

Joseph CAO, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs privé (49)

**10h45 – 11h15
Faisons connaissance autour d'un café !**

**11h15 - 12h15
De la théorie à la pratique, les SAVS et les SAMSAH**

INTERVENTION PLÉNIÈRE

- Rôles, missions et compétences des SAVS et des SAMSAH

. **Roger DROUET**, Président du Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale – MAIS

TABLE RONDE

- Regards croisés sur les rôles et missions des SAVS-SAMSAH

. **Roger DROUET**

. **Karine VIAU**, Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Direction Autonomie, Adjointe au chef du service de l'offre médico-sociale

. **Marc HERVE**, Directeur SAVS-SAMSAH - ADAPEI 49

. **Patricia GOGLY**, Responsable des SAMSAH Arceau et Bord de Loire (49) – Vv 3 Pays de la Loire, Pôle accompagnement et soins

12h15 - 12h45

INTERVENTION PLÉNIÈRE

- Comment la réflexion éthique peut favoriser la compréhension mutuelle et la complémentarité des accompagnements

Dr Miguel JEAN, Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Pays de la Loire

**12h45 - 14h00
Tissons des relations... autour d'un déjeuner**

**14h00 – 15h00
Travaillons ensemble en ateliers pour mieux se connaître**

- **Atelier 1 - Favoriser l'accès aux droits par le soutien aux démarches administratives**
- **Atelier 2 - Soutenir la gestion du logement**
- **Atelier 3 - Faciliter l'accès aux soins**
- **Atelier 4 - Accompagner les majeurs protégés dans la gestion de leur argent**

**15h00 - 15h15
Partageons nos impressions**

**15h15 - 16h15
Ateliers dupliqués pour mieux partager**

**16h15 - 16h30
Échangeons nos coordonnées**

**16h30 - 17h15
Se connaître pour mieux coopérer et mieux se coordonner**

Laurence GATTI

17h15 Clôture de la journée

N°1

Favoriser l'accès aux droits par le soutien aux démarches administratives

La dématérialisation des démarches administratives, leur complexité et la méconnaissance des droits reconnus aux personnes protégées sont un frein à leur autonomie. Comment les SAVS, SAMSAH et MJPM peuvent travailler ensemble pour accompagner les majeurs protégés dans l'acquisition de la reconnaissance de leurs droits auprès des administrations et services divers ?

N°2

Soutenir la gestion du logement

L'accompagnement au choix du logement, à son aménagement, à son entretien et au maintien de bonnes relations avec le voisinage sont au cœur de l'accompagnement des personnes par les SAVS, SAMSAH et les MJPM. Comment une collaboration et une coordination étroite entre professionnels favorisent le maintien des personnes protégées dans leur logement ?

N°3

Faciliter l'accès aux soins

Les personnes en situation de handicap ont des difficultés à accéder aux soins qui s'expliquent principalement par leurs conditions socio-économiques. Le rôle des professionnels des SAVS, SAMSAH, MJPM est essentiel pour faciliter l'accès aux soins. En la matière, leurs missions sont vastes : ils interviennent tant sur la gestion de l'accès aux soins réguliers, de la prise de rendez-vous au suivi du traitement mais ils se trouvent aussi confrontés à des situations sensibles telles que l'accompagnement dans le cadre de maladies graves jusqu'à la fin de vie. De plus, le soin nécessite de recueillir l'adhésion et l'implication des personnes elles-mêmes. Qu'en est-il lorsque les professionnels font face à un refus de soin ?

N°4

Accompagner les majeurs protégés dans la gestion de leur argent

Différents moyens sont à disposition des MJPM pour mettre en œuvre l'individualisation de la mesure de protection en matière de gestion de l'argent. L'objectif de ces mesures est de permettre une bonne gestion dans l'intérêt de l'utilisateur. Cependant, si le cadre juridique est relativement clair, l'appréciation des besoins, selon les parties (usager-SAVS-MJPM), n'est pas toujours partagée ; se confrontent réponses aux besoins du quotidien, gestion à moyen et long terme, projection de valeurs personnelles. Comment protéger la personne tout en lui laissant la plus grande autonomie dans ses choix ? Quelles articulations mettre en œuvre ?

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ROUTE

A11 Paris / Angers

Nantes / Angers (1 h)

Rennes / Angers (2 h)

Le Centre de Congrès se situe en plein centre ville, à proximité immédiate de la sortie d'autoroute A11 (Sortie "Centre des Congrès")

TRAIN

Le Centre de Congrès : environ 15 mn de la gare

SNCF : 08 92 35 35 35

(www.voyages-sncf.com)



CENTRE DE CONGRES
33 Boulevard Carnot
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 96 32 32

Fax : 02 41 96 32 33

mail : contact@angers-congres.com

www.angers-expo-congres.com

STATIONNEMENT

[LIEN](#)

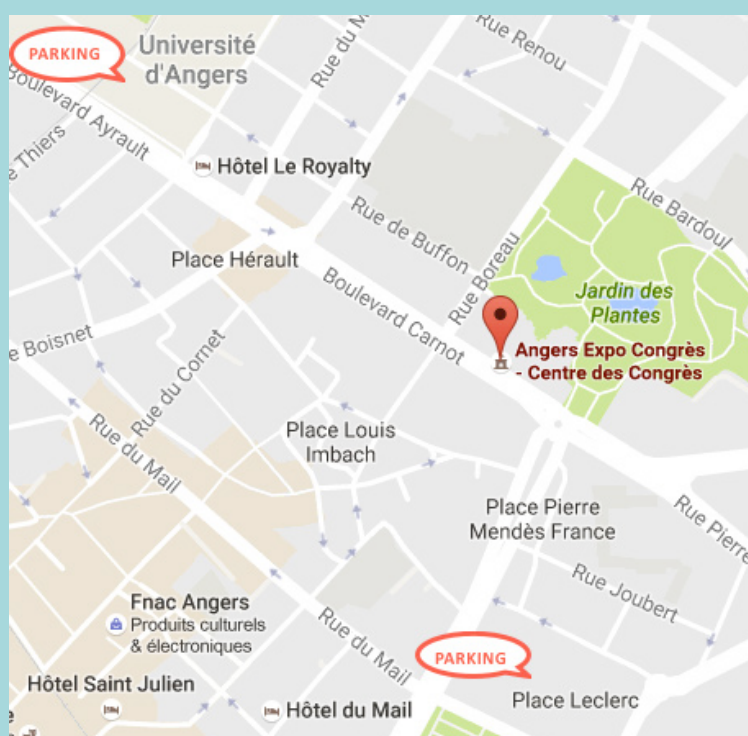
Parking payant à la journée

Le Parc du Mail

Place Leclerc face à l'Hôtel de ville et au Palais de justice

Le Parc François Mitterand (en enclos)

Accès Rue de Rennes et Rue Robert



Renseignements et inscriptions

Journée régionale organisée par le CREAM Pays de la Loire [LIEN](#)

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE sur le site du CREAM [LIEN](#)

Tarif par personne, déjeuner inclus :

Plein tarif :
130 € / personne

Tarif contribuant volontaire au CREAM :
100 € / personne

Le CREAM Pays de la Loire sollicite les OPCA pour que cette journée soit reconnue au titre de la formation professionnelle continue.



CREAI PAYS DE LA LOIRE

BP n°59 - 8 av. Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Tél. : 02 28 01 19 19 Mail : info@creai-nantes.asso.fr www.creai-nantes.asso.fr

N° d'enregistrement formation continue : 52440422644